

Pilotage de la recherche : la CPU partage « sans réserve » les 4 mesures de la résolution Montchalin

Paris - Publié le vendredi 6 juillet 2018 à 18 h 03 - Actualité n° 124361

La CPU (Conférence des présidents d'université) « partage sans réserve » les « quatre mesures stratégiques urgentes afin d'accroître le soutien financier couplé à une amélioration du pilotage de ces dépenses », qui figurent dans la résolution de renforcement des moyens de pilotage de la recherche, indique [Gilles Roussel](#), président de la CPU, dans un courrier adressé à la députée de l'Essonne, le 06/07/2018.

La résolution a été votée par le Parlement à l'initiative de la députée [LREM Amélie de Montchalin](#) le 20/06/2018.

Les mesures voulues par les parlementaires « rejoignent des prises de position que la CPU a très souvent exprimées qui sont fondées sur deux principes fondamentaux : la nécessaire augmentation des budgets avec une vision pluriannuelle et la simplicité des dispositifs de financement ».

Si la CPU « est favorable au principe d'un dialogue de gestion avec le ministère, c'est dans un cadre respectant un certain nombre de conditions », note par ailleurs Gilles Roussel :

- « un dialogue de gestion associant objectifs et moyens ne doit pas se traduire par des redéploiements de crédits entre universités ;
- le dialogue de gestion doit donc aller de pair avec l'allocation de moyens nouveaux (qui ne peuvent pas être ceux qui correspondent au financement de l'accroissement automatique de la masse salariale qui doivent être intégralement compensés) ».

Enfin, la CPU constate qu'un abondement à la hauteur des ambitions françaises, à savoir porter la Dird à 3 % du PIB, suppose d'augmenter la Dird de 14 Md€ soit 5 Md€ concernant la dépense publique (loin des 600 M€ par prévue par la [LFI 2018](#)), conclut le président de la CPU.

Dotations, taux de sélection ANR, préciput : les positions de la CPU

Dans son courrier, Gilles Roussel formule aussi plusieurs demandes et positions :

- pour assurer le soutien des laboratoires, « faire en sorte que les dotations (dont la masse salariale représente un poids relatif très important) permettent de retrouver des marges de manœuvre pour mener une stratégie scientifique de long terme » ;

- pour chaque unité de recherche, « la dotation globale doit être clairement lisible pour tous les partenaires si elle est composée à partir de plusieurs sources de financement », « pour cela, les systèmes d'information doivent être interopérables » ;
- pour la conduite « à bonne fin » des projets SI recherche partenariaux (Caplab, Geslab, Dialog), « que soit désigné un responsable, placé au niveau du comité stratégique, supervisant tous les projets de logiciel, missionné par le CNRS, la CPU et le ministère ».
- les taux de sélection des appels à projets, au sein de l'ANR, notamment, « devraient atteindre au minimum 20 à 25 % ».

Préciput : 25 ou 30 %

« La part du préciput et ses modes de calcul doivent atteindre les standards européens et internationaux, à 25 ou 30 %, et le préciput doit être attribué à l'établissement hébergeur, au bénéfice de sa politique scientifique », écrit Gilles Roussel.

« Ces coûts indirects peuvent représenter parfois de 30 % à 60 % du coût total de l'opération et leur non-comptabilisation dans les financements sur projets conduit à les prélever sur les budgets récurrents des laboratoires et des unités de recherche.

 *Les universités les plus performantes en recherche deviennent victimes de la qualité de leurs chercheurs*

Il faut sortir de ce paradoxe qui fait que les universités les plus performantes en recherche deviennent victimes de la qualité de leurs chercheurs. L'idéal serait de prendre en compte les coûts complets de la recherche comme c'est le cas pour les projets européens ».

PIA : il a « manqué une pensée stratégique »

« Les outils du PIA ont certes permis de développer des programmes de recherche et de rattraper une partie de la compétitivité perdue par la France, mais contrairement à l'Allemagne par exemple, la multiplication de projets imbriqués en forçant à la création de structures supplémentaires complexifie l'ensemble du dispositif », écrit Gilles Roussel.

« Il a aussi manqué une pensée stratégique pour faire démarrer des grands programmes dans des domaines très concurrentiels où la France est en retard (IA, technologies quantiques, biologie de synthèse et bio-informatique, High Performance Computer et données massives...) »

La « résolution Montchalin »

La résolution « pour le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique », établit que :

« L'Assemblée nationale (...):

- souhaite que soient développés des outils pluriannuels de pilotage budgétaire de la recherche fondamentale :
 - détaillant les objectifs stratégiques de cette recherche à moyen terme ;
 - incluant les financements accordés dans le cadre du PIA ;

- et facilitant la coopération et coordination entre acteurs - organismes, universités, entreprises ;
- souhaite que puissent aboutir rapidement les projets de systèmes d'information interopérables entre acteurs de la recherche (SI Labo et SI Recherche) pour :
 - rendre plus transparente l'exécution budgétaire annuelle et pluriannuelle,
 - et créer un cadre dans lequel des conséquences budgétaires concrètes puissent être tirées de l'évaluation de la recherche au niveau des unités mixtes de recherche ;
- souhaite que le secteur de la recherche spatiale puisse clarifier les moyens dont il dispose pour préparer l'avenir et continuer à pouvoir rester compétitif technologiquement et économiquement, face aux nouveaux acteurs qui émergent dans le domaine à travers le monde ;
- invite le gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance sur l'ambition des volets "recherche" et "politique spatiale" des budgets présentés au sein du cadre financier pluriannuel, pour s'assurer notamment de leur cohérence avec les initiatives nationales sur ces sujets ».

Gilles Roussel



Email : Gilles.Roussel@u-pem.fr
Téléphone : 01 60 95 70 02

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président	Décembre 2016	Aujourd'hui
Réseau national des Espé Président du conseil d'orientation scientifique	Janvier 2016	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Président	Janvier 2012	Aujourd'hui
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Vice-président	2011	2012
Université Paris-Est Marne-la-Vallée Directeur adjoint de la Mission de recherche Droit et Justice	2007	2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Institut national de recherche en informatique et en automatique PhD Student	1991	1994

Fiche n° 4714, créée le 18/06/14 à 09:57 - M&J le 15/12/16 à 12:09

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none">Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »